**Convention de stage**

**-**

**Avenant n°…..**

**Entre**

**1 - L’ETABLISSEMENT D’ENSEIGNEMENT OU DE FORMATION**

Nom : Cliquez ici pour taper du texte.Adresse : Cliquez ici pour taper du texte.

Cliquez ici pour taper du texte.

Représenté par (signataire de la convention) : Cliquez ici pour taper du texte.

Qualité du représentant : Cliquez ici pour taper du texte.

Composante : Cliquez ici pour taper du texte.

Cliquez ici pour taper du texte.e-mail : Cliquez ici pour taper du texte.

Adresse (si différente de celle de l’établissement) : Cliquez ici pour taper du texte.

**Enseignant référant :**

Nom: Cliquez ici pour taper du texte. Prénom : Cliquez ici pour taper du texte.

Fonction : Cliquez ici pour taper du texte.

 Cliquez ici pour taper du texte. e-mail : Cliquez ici pour taper du texte.

**Et**

**2 - L’ORGANISME D’ACCUEIL**

Nom : Cliquez ici pour taper du texte. Adresse : Cliquez ici pour taper du texte.

Représenté par (nom du signataire de la convention) : Cliquez ici pour taper du texte.

Qualité du représentant : Cliquez ici pour taper du texte.

Service dans lequel le stage sera effectué : Cliquez ici pour taper du texte.

Cliquez ici pour taper du texte.e-mail: Cliquez ici pour taper du texte.

Lieu du stage (si différent de l’adresse de l’organisme) : Cliquez ici pour taper du texte.

**Tuteur de stage :**

Nom: Cliquez ici pour taper du texte. Prénom : Cliquez ici pour taper du texte.

Fonction : Cliquez ici pour taper du texte.

 Cliquez ici pour taper du texte. E-mail : Cliquez ici pour taper du texte.

**Et**

**3 - LE STAGIAIRE**

Nom: Cliquez ici pour taper du texte. Prénom : Cliquez ici pour taper du texte.

Sexe:   Né*(e)* le : Cliquez ici pour entrer une date.

Organisme de sécurité sociale à contacter en cas d’accident : Cliquez ici pour taper du texte.

Adresse : Cliquez ici pour taper du texte.

 Cliquez ici pour taper du texte. e-mail : Cliquez ici pour taper du texte.

Intitulé de la formation ou du cursus suivi dans l’établissement d’enseignement supérieur : Cliquez ici pour taper du texte.

Volume horaire de la formation ou du cursus (annuel ou semestriel) : Cliquez ici pour taper du texte.

L’établissement d’enseignement, l’organisme d’accueil et le stagiaire étant ci-après désignés ensemble par « les Parties ».

Vu le code de l’éducation, notamment ses articles L124-1 et suivants ;

Vu les mesures législatives et réglementaires **et notamment** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l’état d’urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire **prolongeant l’état d’urgence sanitaire, le décret 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l’état d’urgence sanitaire et le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l’épidémie de covid-19 dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire ;**

Vu le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l’épidémie de COVID-19 actualisé au 6 janvier 2021.

**Article 1 – Objet**

En raison des circonstances exceptionnelles liées à l’épidémie du virus COVID-19, ayant lieu durant ce stage, le présent avenant a pour objet de modifier la convention de stage signée entre l’établissement d’enseignement, l’organisme d’accueil et le stagiaire tels que désignés en entête.

**Article 2- Modification des dates de stage/ Fin anticipée de la convention de stage**

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles ayant lieu durant ce stage, le présent avenant a pour objet de modifier la convention de stage signée entre l’établissement d’enseignement, l’organisme d’accueil et le stagiaire tels que désignés en entête.

Le stage prévu du \_\_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_\_ est suspendu à compter du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jusqu’au \_\_\_\_\_\_ compte-tenu de l’obligation de confinement et de l’impossibilité de réaliser le stage à distance.

Il reprendra le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ sauf prolongation du confinement.

OU

Le stage prévu du \_\_\_\_\_\_ au\_\_\_\_\_\_ est prolongé jusqu’au \_\_\_\_\_\_, soit une durée totale de stage de

 \_\_\_\_\_\_ heures.

Compte-tenu de l’impossibilité de réaliser le stage à distance et de l’obligation de confinement, il est entendu entre les parties que le stagiaire bénéficie d’une autorisation d’absence du \_\_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_\_, date de fin du confinement. Cette autorisation d’absence pourra être prolongée en cas de prolongation du confinement.

OU

Le stage prévu du \_\_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_\_ est interrompu à compter du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

Les parties conviennent d’étudier ensemble la possibilité de mise en œuvre de l’article L124-15 du code de l’éducation[[1]](#footnote-1). Un nouvel avenant à la convention sera signé pour officialiser la reprise ou la fin anticipée du stage.

*OU*

Il est mis fin à la convention de manière anticipée à compter du \_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**Article 3- Modification des modalités et du lieu d’exécution du stage**

A compter du \_\_\_\_\_\_\_\_\_, le stage aura lieu en télétravail au domicile du stagiaire à l’adresse: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *(à compléter si l’adresse est différente de celle figurant en page 1).*

Le stagiaire s’engage à respecter le planning établi par l’organisme d’accueil, et à ne pas se déplacer. Les tuteurs du stagiaire resteront joignables pendant cette période.

Il est entendu entre les parties qu’en cas de mesures de déconfinement , le stagiaire reviendra sur les lieux initialement prévus dans la convention de stage dans les meilleurs délais, compte-tenu éventuellement des délais d’acheminement sur le lieu de stage.

**Article 4 – Entrée en vigueur**

Le présent avenant prend effet de plein droit à sa date de signature par le stagiaire.

Il est entendu qu’en raison des circonstances exceptionnelles liées à l’épidémie du virus COVID-19 , le présent avenant pourra comporter des signatures scannées, sous réserve que l’identité des signataires[[2]](#footnote-2) puisse être avérée, et être transmise par courriel.

**Article 5 : Autres dispositions** (*si on est dans le cas de l’article 2 : modification du lieu d’exécution du stage)*

L’ensemble des autres dispositions de la convention de stage initiale restent applicables.

**POUR L’ETABLISSEMENT D’ENSEIGNEMENT,**

Nom et signature du représentant de l’établissement

Le

**POUR L’ORGANISME D’ACCUEIL,**

Nom et signature du représentant de l’organisme d’accueil

Le

**STAGIAIRE** (ET SON REPRESENTANT LEGAL LE CAS ECHEANT),

Nom et signature

**L’ENSEIGNANT REFERENT DU STAGIAIRE,**

Nom et signature

Le

**LE TUTEUR DE STAGE DE L’ORGANISME D’ACCUEIL,**

Nom et signature

Le

1. *Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel ou son stage pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'autorité académique ou l'établissement d'enseignement supérieur valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation. En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin de la période de formation en milieu professionnel ou du stage, en tout ou partie, est également possible.* [↑](#footnote-ref-1)
2. [*Article 1366*](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032042461/2016-10-01)*: L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité. /* [*Article 1367*](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032042456/2016-10-01)[*:*](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000032006595/2016-10-01/) *La signature nécessaire à la perfection d'un acte juridique identifie son auteur. Elle manifeste son consentement aux obligations qui découlent de cet acte. Quand elle est apposée par un officier public, elle confère l'authenticité à l'acte.* [↑](#footnote-ref-2)